

GUIDE POUR LES INSCRIPTIONS AU LYCEE

Du 29 juin 2018 14h30 au 3 juillet 2018 Minuit

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves de 3^e

Votre enfant souhaite s'inscrire en 2^{de} Générale et Technologique, 2^{de} Professionnelle ou 1^{re} année de CAP dans un établissement public de l'académie, ce guide vous concerne !

Il est très important d'en prendre connaissance afin que vous puissiez inscrire votre enfant dès qu'il aura eu son résultat d'affectation !

L'inscription en ligne s'adresse à tout élève de collège public admis en 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle et 1^{re} année de CAP d'un établissement public de l'académie.



S'inscrire au lycée

**EN LIGNE C'EST
TELLEMENT PLUS SIMPLE !**

L'établissement de votre enfant et son futur lycée s'associent pour faciliter vos démarches. Si vous le souhaitez, vous pouvez inscrire votre enfant au lycée par internet :



<https://teleservices.ac-orleans-tours.fr>

95 %

des parents interrogés se
sont déclarés satisfaits



+ Efficace

- > vous prenez connaissance du lycée d'affectation
- > vous choisissez les enseignements

+ Fiable

- > vous recevez du lycée un courriel de confirmation

+ Rapide

- > plus besoin de vous déplacer
- > accessible à tout moment, 7j/7

+ Sûr

- > un service en ligne sécurisé

Vous n'avez pas d'accès internet ou vous avez besoin d'aide ?
Renseignez-vous auprès du secrétariat du collège ou du lycée.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique

Inscription en ligne : mode d'emploi

1. La connexion

Dans la mesure où l'inscription dans un établissement scolaire public est considérée comme un acte usuel, c'est le **premier responsable légal** de l'élève qui se connecte qui peut procéder à l'inscription.

Vous devez vous connecter à l'adresse suivante (<https://teleservices.ac-orleans-tours.fr>).

Rappel : la connexion se fait au moyen d'un **compte responsable**, et non élève. Les identifiants et mot de passe de ce compte sont ceux que vous utilisez pour accéder à l'ENT de l'établissement. En cas d'oubli, veuillez contacter le collègue.

2. La consultation de l'affectation et l'inscription

Une fois connecté, vous visualisez l'affectation de votre enfant. Vous réalisez ensuite l'inscription dans l'établissement indiqué directement en ligne.

Remarque : **L'inscription ne peut pas être refusée en ligne.**

Lorsque vous **validez l'inscription** dans le lycée d'affectation, vous pouvez :

- ✓ Pour la 2^{de} générale et technologique « **générique** », choisir les enseignements d'exploration souhaités (MPS, LS, Economie ou ICN),
- ✓ Pour la 2^{de} générale et technologique, quels que soient les enseignements d'exploration, choisir les options facultatives telles que les langues ou le sport. Remarque : les enseignements à choisir **se limitent à ceux proposés** par le lycée d'accueil, certaines associations entre enseignements d'exploration et enseignements facultatifs ne sont pas possibles.
- ✓ Pour la 2^{de} professionnelle ou 1^{re} année de CAP, valider l'affectation.

3. La mise à jour de la fiche de renseignements

Vous visualisez ensuite, et modifiez si nécessaire, **les données administratives de votre enfant et les vôtres.**

Même si vous ne modifiez aucune donnée, vous devez confirmer le contenu de la fiche de renseignements pour que l'inscription soit prise en compte (même chose dans l'écran concernant l'élève).

Remarque : l'autre parent pourra également modifier ses informations dans le service **Fiche de renseignements**, à l'issue de la campagne, avec son propre compte.

4. La validation de l'inscription

Une fois l'inscription terminée, vous avez la confirmation de l'inscription à l'écran.

Des documents peuvent être mis en téléchargement et après impression et renseignement, vous devez les transmettre ou les déposer au lycée d'accueil avec les pièces demandées.

Vous pouvez enregistrer ou imprimer le **récapitulatif** de l'ensemble des informations liées à l'affectation et à l'inscription ainsi que les documents à fournir.

Il est rappelé que les souhaits émis (pour la 2^{de} GT) sont **satisfaits selon les possibilités de l'établissement.**

Vous recevez parallèlement, une **confirmation d'inscription par courriel.**

Il peut vous être proposé de répondre à une enquête de satisfaction sur le service **Inscription au lycée.**

Une fois la campagne d'inscription en ligne terminée, vous pouvez encore, en tant que responsable légal, consulter le récapitulatif de l'inscription de votre enfant jusqu'à mi-août.